

Questions orales

Les gouvernements sont moralement tenus de respecter leurs engagements, mais ils doivent aussi contracter leurs engagements en faisant preuve de responsabilités financière et juridique. Le ministre des Affaires intergouvernementales a donné à plusieurs reprises l'assurance à la Chambre qu'il n'existait aucun document officiel ou écrit concernant cet accord.

Je voudrais que le ministre me dise quelles sont les lignes directrices que le gouvernement actuel et son prédécesseur auraient données aux hauts fonctionnaires du Cabinet et aux ministres qui contractent des obligations financières de ce genre au nom des contribuables canadiens et dans quelle mesure ces lignes directrices ont été respectées dans le cas présent.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement précédent avait pris cet engagement envers le premier ministre du Québec. Les premiers ministres en ont discuté entre eux à Charlottetown ou à Halifax. À l'époque, l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Québec avaient aussi leur propre loi sur la tenue de référendums provinciaux. On avait alors discuté de l'opportunité de tenir un référendum national ou des référendums provinciaux.

Au bout du compte, le premier ministre de l'Alberta avait décidé de participer au référendum fédéral. Le premier ministre de la Colombie-Britannique a pris la même décision, mais pas le Québec. M. Harcourt avait déclaré publiquement que si sa province appliquait sa propre loi, il s'attendait à recevoir une certaine indemnisation. Je n'étais pas là à l'époque, mais je me suis informé auprès des participants afin d'en savoir le plus possible.

• (1130)

Il ne s'agit pas ici de savoir s'il y a eu ou non un contrat. J'ai déclaré à la Chambre qu'il n'y avait aucun document écrit à ce sujet et c'est pourquoi j'ai fait preuve de prudence. Je me suis efforcé de trouver de bons témoins. Je rappelle toutefois que c'est une obligation que le gouvernement précédent avait contractée.

En fait, les contribuables ont payé pour la tenue du référendum dans toutes les autres provinces mais pas au Québec. On a fait valoir la question de l'équité. Après avoir eu en main tous les dossiers, et à la suite des discussions que mes collaborateurs ont eues avec les intéressés, j'ai agi pour le mieux. Après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier, je suis passé à l'action.

Voici la difficulté. Comme je l'ai dit, il n'y avait pas de document. Il n'y a pas eu de document. Là est le problème. Le premier ministre du Canada a cependant pris un engagement envers certains premiers ministres provinciaux et j'honore cet engagement.

C'est comme lorsque je prends la parole à la Chambre: si l'on me demande quelque chose et que je m'engage à y donner suite, je dois le faire. Si l'on ne peut pas se fier à ce qu'un premier ministre tienne parole, qui peut-on croire?

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question complémentaire.

J'espère que le premier ministre admettra qu'un engagement verbal pris lors d'un repas d'affaires, d'une réception ou d'une partie de golf ne devrait pas lier un gouvernement. Ce n'est pas ainsi que l'on conduit les affaires de l'État. Cela nous met sur une pente passablement savonneuse.

Lorsqu'il a parlé à l'ancien premier ministre Mulroney, le premier ministre lui a-t-il demandé s'il avait pris d'autres engagements verbaux, par exemple avec le consortium de l'aéroport Pearson ou les responsables du contrat des EH-101? Combien pense-t-il que tous ces engagements verbaux coûteront aux contribuables canadiens?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai expliqué à la Chambre ce qui s'était passé. Je n'ai rien à ajouter. Le premier ministre de l'époque s'était engagé envers le premier ministre du Québec à recommander le remboursement des frais. Il ne l'a jamais fait, peut-être en raison des circonstances. Je ne veux pas spéculer sur ce qui s'est passé à ce moment-là.

J'ai dit que j'étais confronté à un problème et j'ai essayé de trouver la preuve nécessaire pour justifier le paiement, lequel a été fait. Si le député dit que nous n'aurions pas dû payer, c'est une autre histoire. Ce n'est pas ce qu'il dit.

Plutôt que de juger le fond, il critique le processus. Je dis que le précédent gouvernement avait pris des engagements et que nous les avons respectés.

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, c'est effectivement sur le processus que portent mes questions. Lorsque ces divers sujets seront devant les tribunaux, ce sont les détails qu'ils voudront connaître.

Ce que j'aimerais savoir, c'est si le premier ministre va déposer, pour l'information de la Chambre, les lignes directrices qu'il utilisera à l'avenir pour savoir si le Cabinet ou des ministres du Cabinet ont réellement pris des engagements financiers au nom du gouvernement du Canada.

Par exemple, est-ce que son gouvernement accepterait une demande de l'actuel gouvernement du Québec pour que le fédéral paie le prochain référendum? Que répondrait-il à une telle demande? Comment justifie-t-on une obligation financière en ce domaine?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, si le référendum est provincial, c'est différent. Dans le cas dont nous parlions, le référendum était national et la question était la même pour tous les Canadiens.

Nous avons procédé de façon très simple. Nous avons déterminé le coût par habitant du référendum dans le reste du Canada et c'est ce montant que nous avons payé au Québec. Si l'Alberta, la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse ou le Québec tiennent leur propre référendum, c'est la province qui paie. C'est la